



L'Intersyndicale de l'Allier vous propose un temps d'information et d'échange sur les réformes en cours : retraites, carte scolaire, « Pacte », réforme de l'enseignement pro...

**Réunion d'Information Syndicale
Lundi 6 mars à 17h30
SECTION SE-Unsa de l'ALLIER, 30 rue Liandon à Cusset**

Nous nous opposons depuis 2 mois à un projet injuste et impopulaire. Nous avons de multiples raisons de lutter contre cette réforme mais aussi contre les attaques incessantes que nous subissons. Nombre de collègues sont déjà engagé.es dans l'action mais pour gagner il nous faut être plus nombreux.euses. Pour être entendu.es par un gouvernement sourd, il nous faut décider collectivement du durcissement du mouvement par la mise à l'arrêt du pays à partir du 7 mars et nous, enseignant.es, avons aussi le pouvoir d'y contribuer.

Des conditions de travail dégradées, un métier dévalorisé.

La profession connaît une crise de recrutement sans précédent. Chacun d'entre nous voit les journées devenir de plus en plus difficiles avec l'amplification des tâches administratives, la gestion sans moyen des élèves à besoins particuliers, la dévalorisation et le mépris avec lesquels nous traitent le gouvernement en commençant par notre ministre qui nous propose des « missions supplémentaires » comme seule réponse aux revendications salariales. L'enseignement professionnel est lui aussi attaqué par une réforme rejetée massivement par les collègues travaillant dans ces établissements. Dans ce contexte déjà difficile, l'Allier doit faire face à la suppression de 29 postes dans le 1^{er} degré et des réductions de moyens importantes dans le 2nd degré pour la rentrée 2023.

L'action par la grève : un investissement qui fonctionne.

D'une part, selon le ministère du Travail, en 2020, 63% des entreprises ayant connu une grève dans l'année ont accordé des augmentations de salaires. D'autre part, dans l'enseignement, une journée de grève coûte 3,3% du salaire mensuel. Si la réforme passe et que vous n'arrivez pas à valider toutes vos annuités, la décote vous fera perdre 5% par année manquante sur votre pension.

Prenons l'exemple d'une professeure certifiée qui a commencé de travailler à 23 ans et a progressé à l'ancienneté. En terminant sa carrière à 64 au lieu de 66 ans pour valider ses 43 annuités, la décote entraînerait une perte de 3000 euros par an sur sa pension. Cela représente donc un coût financier bien plus important que plusieurs journées de grève.

Etablissements fermés, économie à l'arrêt.

La crise COVID nous a montré que la fermeture des écoles bloquait l'économie, les parents devant garder leurs enfants à la maison. Les grèves par procuration en comptant uniquement sur l'Energie et les Transports n'ont jamais fonctionné (défaite en 2010 contre la réforme des retraites ou en 2016 contre la Loi Travail). A l'inverse, quand on s'y met tou.te.s ensemble, les gouvernements finissent par céder (1936, 1968, 1995, 2006 et 2019). Notre force, c'est le nombre et l'unité.